

Le Soir

17.01.2014

Circulation: 87298

7a4268

Page: 31

1048

LE SOIR

André Antoine : « Je serai à nouveau candidat ministre des Sports »

POLITIQUE SPORTIVE Le ministre CDH fait le point alors que son mandat touche à sa fin

- ▶ André Antoine se dit prêt à rempiler si l'électeur le souhaite.
- ▶ Selon lui, le sport francophone dispose de moyens impressionnants.
- ▶ Il est sceptique sur l'idée du stade national à Grimbergen.

le passé que les sportifs étaient des gens qui n'étaient jamais contents...

C'est vrai! Par nature! Un sportif vit pour un objectif; soit il ne l'atteint pas et il est frustré, soit il l'atteint et il sait déjà qu'un autre l'attend.

C'est le rôle d'un ministre de faire la police dans certaines fédérations ou de régler certains conflits, même indirectement, comme vous l'avez parfois fait ?

Un ministre des Sports a comme première responsabilité l'organisation du monde sportif. Il faut aussi veiller à ce que le sport se combine avec la santé, veiller à l'éthique et le fair-play, être aux côtés des clubs, qui ont souvent été les grands oubliés alors qu'ils sont l'âme sportive. Je n'ai pas un rôle immédiat à jouer, c'est vrai. Je ne suis ni un athlète, ni un entraîneur, ni un président de fédération, ni un sélectionneur. Je prends mes distances. Mais le monde sportif est terriblement pluriel. Et j'ai découvert au fil des ans que je pouvais avoir un "magistère" de conseil, de confiance, d'influence et le cas échéant que je pouvais être appelé à la barre pour régler des problèmes. Ma plus grande fierté, c'est d'avoir gagné la confiance du monde sportif, là où, avant moi, il y a souvent eu beaucoup de scepticisme vis-à-vis de mes prédécesseurs.

Vous avez évoqué il y a un an la

création d'une cellule de sportifs de « très haut niveau » avec du sur-mesure pour ces sportifs. Où en est-on ?

Nous travaillons sur ce dossier avec la famille Mestdagh, parce qu'il faut des partenaires privés. L'idée, à travers une association qui existe et s'appelle Hopiness, est double : la détection des jeunes talents et l'accompagnement des sportifs de très haut niveau. On en a récemment parlé avec certains sportifs et certaines fédérations à La Hulpe. Ce sera une structure d'appui à la condition matérielle des sportifs. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE VANDE WEYER

Sur lesoir.be

L'intégralité de l'interview à lire sur notre édition numérique Le Soir 17 h

INFRASTRUCTURES

« Le stade national sans nous, une faute de goût »

La salle d'athlétisme de Louvain-la-Neuve, où en est-on ?

Ça avance ! Nous sommes dans la phase de clôture d'analyse des 16 offres. Nous allons retenir 4 ou 5 finalistes, puis nous choisirons, fin avril début mai. Je sais qu'il y a du scepticisme. Dans ce dossier, je me suis battu tout seul ; même en Brabant wallon, j'ai eu tout le monde contre moi. Flahaut ne m'a pas aidé, les

Michel et les Ecolo non plus. Le centre de Louvain-la-Neuve, j'ai toujours dit qu'il y aurait des remorques derrière le tracteur : il y a les 23 millions de la salle d'athlétisme, les 7 millions de l'hôtel de l'Adeps, presque 2 millions pour la maison du judo. Et le Centre de la performance sportive ; on a sorti un décret qui va permettre de pérenniser cet outil nécessaire à l'accompagnement scientifique et psychologique des sportifs de haut niveau de la Communauté française, où travaillent les meilleurs spécialistes de l'UCL, l'ULB et l'Ulg, avec un subside annuel de 600.000 euros.

Le stade national, sans le soutien financier du politique, c'est jouable ?

Non. L'agence Deloitte l'a d'ailleurs indiqué. Cela m'irrite que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été impliquée dans ce dossier. Quelle erreur... C'est une faute de goût. L'équipe nationale de football est à l'unisson des trois Régions et des trois Communautés. J'ajoute que la question est loin d'être réglée. Aujourd'hui, je ne vois pas le premier euro. Et je relève qu'aujourd'hui, Anderlecht a deux fers au feu. En plus, Philippe Muyters m'a dit qu'il y avait toute une série de problèmes urbanistiques pour la zone de Grimbergen. Bonne chance à ceux qui portent ce projet...

PH. V.W.

Quelles grandes leçons tirez-vous de ces cinq années ?

C'est un ministère exceptionnel. Si le corps électoral me prête vie et si le président Lutgen et le parti me renouvellent leur confiance, je serai à nouveau candidat aux Sports. Ce sera même ma première demande.

Pourtant, vous avez déclaré par



André Antoine ne veut pas lâcher la balle au terme d'un premier mandat comme ministre des Sports. © SYLVAIN PIRAUX.

CHIFFRES

617.850

C'est le nombre actuel d'affiliés à une fédération sportive en Communauté française, ce qui représente une augmentation de 37 % par rapport aux 449.564 affiliés qu'il y avait en 2009. Les fédérations qui ont le plus progressé ? La boxe, le duathlon/triathlon et le cyclisme.

473

C'est, en millions d'euros, les investissements réalisés durant cette législature pour des infrastructures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles (centres Adeps, piscines, terrains synthétiques, pistes, piscines, etc.), « un record du monde » selon André Antoine.

39 %

De 2009 à 2013, les subventions aux fédérations francophones sont passées de 11.180.155 à 15.579.212 euros, soit une augmentation de 39 %.

dopage « Je suis peiné pour Charline Van Snick »

Vous vous êtes récemment mouillé en maintenant le contrat de Charline Van Snick, qui a été suspendue deux ans par sa fédération internationale pour contrôle positif lors des Mondiaux de judo de Rio, au mois d'août. Pourquoi ?

Nos sportifs sous contrat savent que s'ils sont pris de manière irréversible pour dopage, ils le perdent. Notre principe est connu : tolérance zéro. Mais on leur laisse le soin, au nom de la présomption d'innocence et du respect de la vie privée, de faire valoir tous leurs droits. Charline m'a téléphoné pour me dire qu'elle allait en recours devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) et qu'elle espérait une décision rapide. Je lui ai confirmé que son contrat était maintenu tant que le TAS n'a pas délié. Mais nous lui avons demandé une contrepartie, c'est-à-dire de s'impliquer dans la promotion du judo et le suivi de certains athlètes pour le compte de la FWB.

Et à supposer que le TAS n'invalide pas sa sanction ?

Nous appliquerons le décret et notre réglementation, avec, sans doute, sa part d'humanité. Elle perdra son contrat. Je suis, je l'avoue, peiné pour elle. C'est une gagnuse, une lutteuse même si je ne suis pas

sûr qu'à un moment, elle ait fait les meilleurs choix dans son entourage technique et sportif. Ce qui me désarçonne, c'est sa farouche volonté de se déclarer innocente et le faible taux d'exposition qui est le sien. La cocaïne suppose une certaine forme d'addiction ; or, jamais elle n'avait été déclarée positive et n'avait eu un comportement de cette nature-là. J'espère que son innocence pourra triompher ou qu'en tout état de cause, la condamnation qui l'attend éventuellement tienne compte de ces éléments.

Pour rester dans la lutte antidopage, il y a également eu, en 2013, l'affaire Nafissatou Thiam (1). Quelles leçons avez-vous tirées de cette histoire ?

Deux choses : 1. il faut que les manifestations soient professionnelles et qu'elles n'omettent pas de prévenir qui il faut pour l'organisation, car c'est le vrai nœud du problème ; 2. il faut que nous coopérons davantage avec nos amis flamands. La deuxième est plus facile que la première, parce que la collaboration avec Philippe Muyters (N-VA), mon homologue flamand, fonctionne bien. Le sport nous a permis de surmonter nos différences linguistiques, idéologiques et communautaires.



« Un accord de réciprocité pour les contrôles avec la Flandre » © SYLVAIN PIRAUX.

Pouvez-vous garantir qu'une telle affaire ne se reproduira plus jamais ?

C'est comme si vous demandiez au ministre de l'Intérieur s'il y aura encore des procès-verbaux après une réforme ! Cela dit, nous avons un rendez-vous avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) et nous allons discuter. Il faut qu'on tienne compte d'une certaine façon d'une relation de la gravité des faits à l'importance de la peine. Dans les principes de droit, la proportionnalité est un élément capital. En ce qui concerne le problème qui a mené à l'affaire Thiam, avec Muyters, j'ai proposé que nous ayons un accord de réciprocité (NDLR : pour les contrôles) avec la

Flandre. Il n'y est pas opposé. Si on avait été prévenu, on aurait dépêché un médecin francophone. De toute façon, il est accrédité. Et je vous assure que Muyters n'aurait pas fait le moindre problème. Sur le plan sportif, il dit la même chose que nous.

Vous auriez été jusqu'à envoyer Anne Daloze, la responsable de l'antidopage francophone, contrôler Nafi Thiam à Gand ?

Bien sûr ! Nous ne sommes plus dans la logique de (l'ancien ministre des Sports flamand) Bert Anciaux. Si lui a voulu utiliser l'aspect communautaire pour flamaniser le sport, l'approche que Philippe Muyters et moi nous avons, c'est mettre les communautés au service du sport et non pas le sport au service d'une communauté. ■

Propos recueillis par
Ph. V.W.

(1) Le record du monde junior du pentathlon en salle établi en février 2013 à Gand par l'athlète namuroise n'a pas été homologué. En l'absence, ce jour-là, d'un médecin de la Communauté flamande, seul habilité à effectuer un contrôle au nord du pays, Nafi Thiam avait été contrôlée à son domicile par un médecin francophone le lendemain matin. Trop tard pour la Fédération internationale d'athlétisme.